

## Décision n° 2018-0852 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 10 juillet 2018 abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à l'opérateur Local labs

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44;

Vu la décision n° 01-686 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'usagers mobiles (IMSI);

Vu la décision n° 04-0578 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d'attribution des codes points sémaphores ;

Vu la décision n° 05-0521 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2005 recommandant l'utilisation de certains formats de numérotation aux interfaces d'interconnexion ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu le récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 16-0481 en date du 1er juillet 2016 attestant du dépôt par l'opérateur Local labs d'un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l'opérateur Local labs reçu le 10 juillet 2018, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

1/2

## Décide:

Article 1. À compter du 10 juillet 2018, les dispositions attribuant à l'opérateur Local labs (Siren : 797 802 295) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau cidessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées		Date de la décision d'attribution
Numéro court de services de renseignements	118 600	2017-0929	20/07/2017

Article 2. Le directeur Internet et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Local labs et publiée sur le site internet de l'Autorité

Fait à Paris, le 10 juillet 2018

Pour le Président et par délégation

**Olivier DELCLOS** 

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales